

Valeur monétaire de la vie et éthique

Introduction

Comme l'indique le titre d'un livre de Jean-Paul Maréchal (2005) *Ethique et Economie : Une Opposition Artificielle*, l'économie ne peut être et n'est pas séparée de toutes considérations morales. L'économie peut être divisée en deux catégories l'économie positive et l'économie normative. La première a pour but d'expliquer des faits observables au sein de la réalité économique alors que la seconde a pour objectif de porter des jugements de valeurs sur les systèmes économiques permettant la proposition de certaines recommandations. En d'autres termes l'économie positive s'intéresse à la « mécanique » et l'économie normative à l'« éthique ». Selon Sen (1987), l'économie normative fait face à deux questions fondamentales. Celle des motivations humaines par rapport à l'interrogation Socratique « Comment doit-on vivre ? » qui tente de résoudre la question des comportements réels des humains. Et la question du jugement que nous portons sur ce qui est accompli au sein d'une société en tenant compte du « bien de l'homme » en tant que finalité. D'autre part l'économie mécaniste se préoccupe de logistique. Les finalités sont tenues pour données, ce sont les moyens appropriés pour parvenir à ces fins qui sont élaborés. Il est important de préciser que cette typologie séparant l'économie en deux branches est impure. En effet, les auteurs « positivistes » (tel que Léon Walras) ont eu recours à des jugements de valeur et inversement des auteurs plus préoccupés par les questions de morales (par exemple Adam Smith) se sont aussi penchés sur des problèmes techniques. Cependant, avec l'apparition de l'économie néoclassique, les considérations d'ordre éthiques ont souvent été évitées et négligées.

Considérer la vie comme statistique et la mesurer en terme monétaire s'inscrit dans une perspective mécaniste de l'économie. Peu importe les fins ultimes, l'objectif de travail est la mise en place de méthodes mathématiques capables de donner une valeur, en terme monétaire, à la vie humaine. Il est cependant certain que cette valeur estimée va servir d'outil à l'évaluation de politiques publiques porteuses, elles, de valeurs normatives. L'objectif de ce travail n'est pas de remettre en cause l'économie positive qui a permis de grandes réalisations dans la compréhension des relations économiques. Il n'est pas non plus de donner une réponse définitive à l'interrogation qui sert de titre à ce travail mais de questionner le concept de valeur d'une vie statistique et son utilisation.

La première partie du travail est consacrée à une définition sommaire de l'éthique. Puis, dans la deuxième partie nous aborderons brièvement le concept de valeur statistique d'une vie, ses méthodes et son utilisation. Finalement, nous discuterons plusieurs arguments portant sur l'éthique de la valeur statistique de la vie et de son utilisation.

I. L'éthique ?

D'un point de vue général, nous pouvons définir l'éthique comme la science de la morale. Du grec « éthos » et « èthos » (les moeurs, habitudes et le caractère, l'état d'âme ou encore la qualité morale) et du latin ethicus (la morale), l'éthique est une science qui a pour sujet d'étude l'humain et le milieu naturel, plus particulièrement le caractère moral du comportement humain envers lui-même, autrui et son milieu. En d'autres termes, l'éthique est une science normative qui définit les valeurs morales d'une action, d'un comportement ou des conséquences d'une action (juste/injuste, bien/mal,...).

Sommairement, on distingue plusieurs types d'éthiques fondés sur trois grandes théories morales.

- L'éthique kantienne ou déontologique: Nos actions doivent être en accord avec les principes moraux établis par la raison humaine (puisque chaque être humain est doué de raison, les principes moraux trouvés seront commun à tous). L'homme est une fin en soi, sa raison lui donne une dignité qui doit être respectée. Pour Kant, le respect de l'autre passe par le respect de lois morales, des

règles.

- L'éthique de la vertu ou aristotélicienne: Nos actions doivent être précédées par un questionnement sur notre façon d'être afin d'agir de manière bonne. Pour Aristote il faut posséder certaines vertus ou qualités morales afin d'analyser chaque situation et d'agir de manière juste. Les quatre vertus les plus importantes selon Aristote sont les suivantes: le courage, la sagesse, la modération et l'esprit de justice.

- L'éthique conséquentialiste ou utilitariste: La qualité morale d'une action est mesurée par ses conséquences ou son utilité. Selon Bentham, l'être humain est gouverné par les plaisirs et les peines (douleurs). Chaque action doit être précédée d'un calcul entre peine et plaisir afin d'agir de manière à augmenter le plaisir général, promouvoir l'utilité générale. Précisons que pour Bentham tous les plaisirs et toutes les peines s'équivalent.

Finalement l'éthique a plusieurs caractères fondamentaux transversaux à toutes théories morales. L'éthique implique que les caractères moraux que nous choisissons pour guider nos actions survivent à un examen raisonné personnel et social. L'éthique est une science universelle et impartiale au sens où ce qui est jugé comme bon, juste,... pour soi-même doit l'être pour autrui, il n'y a pas de distinction entre êtres humains. Enfin l'éthique implique une réflexion sur les comportements, les actions, les réalisations humaines et sur les règles qui les gouvernent (Allard, 2004).

II. La valeur statistique d'une vie (VSV)

La valeur statistique d'une vie ou la valeur d'une vie statistique (les deux termes sont employés indifféremment dans la littérature) est définie par une variation de la probabilité de décès prématuré. En d'autres termes, la VSV mesure la variation du risque de décéder pour cause d'un accident de la route, du travail, d'une maladie ou tout autres événements raccourcissant de manière indésirée et non-naturelle la vie. Lorsque nous parlons de valeur statistique d'une vie, il ne s'agit donc pas de la vie d'un individu pourvu de caractéristiques particulières mais plutôt d'un individu anonyme au sein de la société, d'un « individu-type ». Plusieurs méthodes sont couramment utilisées afin de calculer cette valeur de la vie statistique, les trois plus utilisées sont:

- La méthode dite du capital humain calcule le prix d'une vie en tenant compte de la productivité perdue d'un individu s'il venait à décéder ou à perdre une partie de ses capacités. Cette méthode tient compte de la contribution des individus, par leur travail, au bien-être général de la société. La valeur d'une vie est alors la valeur actualisée des revenus futurs d'une personne moins sa consommation (considérée comme les coûts de subsistance/de maintien de l'individu).

- La méthode des prix hédonistes, quand à elle, se base sur les marchés des biens réels et observe le comportement des individus sur ces marchés. Le marché le plus souvent utilisé afin de calculer la VSV est le marché du travail. Il s'agit d'établir la valeur du risque de décéder prématurément en comparant les salaires obtenus pour des travaux plus ou moins risqués. Si l'information en matière de risque est parfaite et si le marché fonctionne de manière parfaite, l'augmentation du risque d'accident (mortel ou non) pour un emploi donné devrait se traduire sur le marché du travail par un salaire plus élevé.

- La méthode d'évaluation contingente consiste en la création d'un marché fictif pour les biens qui n'ont a priori pas de valeur monétaire et qui ne sont pas échangés sur un marché. La valeur d'une vie est déterminée à l'aide d'un questionnaire visant découvrir le consentement à payer des individus interrogés pour réduire leurs risques de décès ou le consentement à accepter une certaine somme en échange d'une augmentation de la probabilité de décès. La somme des consentements individuels à payer ou à accepter est ensuite extrapolée à une population plus importante (Dionne, Lebeau, 2010 ; 1-15).

Une fois la valeur statistique de la vie calculée, elle est utilisée par les gouvernements afin de mesurer les bénéfices d'une politique en terme de sauvegarde de vies humaines. Il ne s'agit pas pour un gouvernement d'éliminer tous les risques pouvant concourir à des décès prématurés mais de

choisir un niveau de risque adéquat. Les risques, aussi infimes soit-ils, sont partout et chaque individu, à travers ses actions, choisit son niveau adéquat de risque. Le gouvernement, afin d'établir au niveau social un risque acceptable, doit faire des choix dans l'allocation de ses ressources celles-ci étant limitées. C'est pourquoi il procède généralement à une analyse coût-bénéfice pour chaque politique ou projets publiques. Les résultats sont ensuite comparés afin de choisir la politique apportant le plus grand avantage. En Suisse, l'Office Fédéral de la Statistique a retenu, comme valeur monétaire de la vie en ce qui concerne les accidents de la route, 1,8 millions CHF (calculée avec la méthode du capital humain). Cependant, une étude récente utilisant la méthode des prix hédonistes ont calculé la valeur de la vie entre 10 et 15 millions CHF (Baranzini, Ferro Luzzi, 2001). Le recours à différente méthode a une influence non négligeable sur la valeur monétaire attribuée à la vie humaine.

III. Discussion

Cette partie est consacrée à plusieurs pistes de réflexions. Nous pouvons séparer la discussion en trois étapes. La première concerne le devoir ou la possibilité de donner une valeur monétaire à la vie. Puis, dans la seconde étape nous jugerons les conséquences de l'utilisation de la VSV par les gouvernements. Enfin, nous questionnerons une des méthodes d'évaluation, l'évaluation contingente, et proposerons une alternative. Il reste à préciser qu'il existe évidemment d'autres pistes de réflexions, la liste n'est donc pas exhaustive.

La valeur de la vie humaine ou la dignité

« Dans le règne des fins tout à un PRIX ou une DIGNITÉ. Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'*équivalent* ; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'*équivalent*, c'est ce qui a une dignité. » (Kant, 1792 : 113)

Cette citation d'Emmanuel Kant, nous amène à questionner directement la volonté de donner un prix à une vie (statistique ou non). Selon lui, l'être humain n'a pas de prix mais une dignité. Celle-ci est fondée sur sa raison et sur son devoir qui implique qu'il n'obéit aux seules lois qu'il institue en même temps lui-même.

Toujours selon le même auteur, nous vivons dans un « règne de fins », c'est-à-dire que les hommes sont liés par des lois communes, dont l'objectif est de régir leurs interactions. Ces êtres rationnels sont eux même des fins au sens où les lois communes universelles sont créées par eux, ils sont en même temps sujets et législateurs. Ils ne sont donc pas seulement des moyens mais des fins en soi. Ainsi, l'humanité, en tant que fondatrice et comme ayant le devoir de se soumettre à la morale, est seule à avoir une dignité. Elle ne peut avoir d'*équivalent* au sens où c'est elle qui légifère sur les objets et les sujets. Les objets nécessaires à la satisfaction des besoins ou plus généralement à la satisfaction d'un goût ou d'un désir comporte un prix mais ne sont pas des fins en soi du fait qu'ils ne participent pas au règne des fins.

L'être humain ne peut se voir assigner une autre valeur que celle « inconditionnée, incomparable » qu'est la dignité. En effet, aucune chose n'a de valeur en dehors de celle que la loi lui assigne. Etant le législateur, créateur de lois et n'obéissant qu'à ces mêmes lois qu'il a créé l'être raisonnable est autonome, libre de toutes les lois de la nature.

En d'autres termes, la vie d'un être humain ne peut avoir une valeur monétaire au sens où elle n'a pas d'*équivalent*, rien ne peut légiférer, élaborer raisonnablement des lois universelles à sa place et sans elle rien n'a de valeur. De plus, aucun être raisonnable ne peut vouloir, en tant que loi universelle à respecter, que la vie soit échangeable contre une somme d'argent. Même s'il lui procurait une certaine satisfaction d'échanger la vie de sa tante acariâtre contre une certaine somme d'argent, qu'en sera-t-il le jour où c'est sa vie qu'il s'agira d'échanger ?

Il est évident que cette première réflexion appartient au monde métaphysique et que concrètement, il ne s'agit pas (comme nous l'avons vu plus haut) de donner un prix mais d'évaluer la probabilité

de décès prématuré et qu'il ne s'agit pas de la vie d'un proche mais plutôt celle d'un individu-type. Cependant, l'argument reste intéressant au sens où l'homme est le seul référent, en d'autres termes il est seul à donner un prix ou une valeur aux choses.

L'utilisation de la VSV

Comme nous l'avons déjà mentionné auparavant, l'objectif de l'évaluation monétaire de la vie est de calculer les bénéfices, en terme de baisse de la probabilité de décès prématuré, de certaines réglementations, infrastructures ou projets publics. Cette valeur statistique de la vie permet, au sein d'une analyse coût-bénéfice, d'indiquer le bénéfice que représente le nombre de vies humaines sauvées. C'est une aide à la décision que doivent prendre les gouvernements lorsqu'il s'agit d'investir dans un projet public sous la contrainte de ressources limitées. Cette valeur doit donc fournir aux instances concernées un repère permettant de comparer plusieurs projets entre eux, elle peut également servir à les justifier.

La valeur monétaire attribuée à la vie ne rend cependant pas compte de la complexité et de la diversité des valeurs morales qui y sont attachées. L'unique moyen de faire ressortir la pluralité des valeurs attachées à la vie (ou à tout autre type de biens ne possédant a priori pas de prix comme les biens environnementaux) est vraisemblablement le processus démocratique (Milanesi, 2008 ; Weber, 2003). La confrontation d'idées différentes entre plusieurs parties, représentant des intérêts variés, détenant différents types d'informations permet parfois l'émergence d'un consensus jugé comme la préférence sociale pour un certain projet. Nous pouvons donc interroger la pertinence de l'utilisation d'une telle méthode (analyse coût-bénéfice) pour le choix ou la justification de certains projets ou politiques publiques.

Il est toutefois important de rappeler que la définition d'une préférence collective ou préférence sociale par l'agrégation de préférences individuelles est étudiée par la théorie du choix social. La science économique s'est intéressée aux sphères politiques afin d'analyser les décisions prises par le vote. La question posée par cette théorie est la suivante : « Comment peut-on, à partir de préférences exprimées par des individus sur différentes options possibles, déterminer une préférence collective qui rend compte le plus fidèlement de la diversité de ces mêmes préférences ? » (Merlin, Martin, 2004 : 54). L'étude de cette question a initialement été attribuée à Condorcet qui a mis en évidence un paradoxe important dû à la transitivité des préférences. Ce paradoxe a ensuite été formalisé dans les années 50 par Arrow. Selon lui la fonction de préférence sociale idéale doit respecter quatre critères (en tenant compte implicitement de la transitivité des préférences individuelles) : l'absence de restriction, l'indépendance vis-à-vis des options non pertinentes, le critère de Pareto, l'absence de dictateur.

Après formalisation, Arrow aboutit au résultat suivant : Dès que le nombre d'individus est supérieur ou égal à deux et dès que le nombre d'option est supérieur ou égal à 3, il n'existe pas de fonction de préférence respectant ces critères sans engendrer le risque d'intransitivité (Merlin, Martin, 2004 : 56-57).

Ces résultats remettent en cause le processus démocratique comme moyen d'agrégation des préférences individuelles en une préférence collective. Certes, le processus démocratique permet un réel débat amenant à l'émergence de différentes valeurs morales attribuées à des sujets complexes mais lorsqu'il s'agit de faire des choix, l'arbitrage entre plusieurs projets peut ne pas refléter la diversité des préférences. Bien que l'analyse coût-bénéfice au niveau politique ne tienne pas compte des préférences des individus, nous devons tout de même analyser jusqu'à quel point il est nécessaire de mettre en place un processus délibératif lors d'un choix entre plusieurs possibilités.

La méthode d'évaluation contingente en question

L'évaluation contingente consiste à interroger directement les individus, à l'aide d'un questionnaire sur leurs consentements à payer pour une réduction de risques de décès ou leurs consentements à accepter (une somme d'argent) si ce dernier venait à augmenter. Le résultat tend à montrer la valeur

monétaire que les individus seraient prêts à échanger contre une augmentation ou une réduction des risques de mourir prématurément. Nous l'avons vu précédemment, cette méthode (tout comme ses alternatives) ne permet pas de prendre en compte nombre de notions comme la valeur intrinsèque, la sensibilité aux questions de vie humaine ou encore les positions morales la concernant.

Clive Spash, économiste spécialiste des interactions environnementales, a mené une étude intéressante en Angleterre confrontant système éthique relatif à la nature et méthode d'évaluation contingente (2000). Concrètement, la première partie du questionnaire comportait des questions sur le positionnement éthique des individus et la deuxième était un questionnaire d'évaluation contingente portant sur la re-création de zones humides permettant la sauvegarde de certaines espèces d'oiseaux. Une des conclusions intéressantes de cette étude est qu'un grand nombre de personnes ayant un positionnement moral fort (réponse oui à la déclaration suivante « ces espèces en danger ont besoin d'une protection car elles ont un droit à la vie qui ne peut être échangé avec des considérations économiques ») ont par la suite accepté de donner une certaine somme pour la création de zones humides pouvant protéger certaines espèces d'oiseaux en danger. Selon Milanese (2008, 2010), ce qui pourrait être illogique dans ce type de réponse ne l'est pas forcément. En effet, la première question concernant le positionnement moral pose réellement le problème de l'échange d'argent contre la vie des oiseaux, tandis que la seconde du type : « combien êtes-vous prêt à verser à une association s'occupant de la préservation d'espèces d'oiseaux en danger ? » ressemble à une demande de don ou de charité. L'enquête s'adresse au citoyen et non au consommateur qui est dans chaque individu. La valeur monétaire mesurée par la méthode d'évaluation contingente ne serait donc pas le prix que les individus attribuent aux espèces d'oiseaux, à l'environnement, ou à la vie mais plutôt un compromis qu'ils font entre des préoccupations morales et des transferts monétaires. Bien que cette étude ne porte pas sur la VSV, la critique de la méthode semble pertinente pour la question d'évaluation monétaire de la vie, le sujet (que ce soit l'environnement ou la vie humaine) n'ayant a priori pas de valeur monétaire.

Une méthode d'évaluation alternative

L'analyse coût-bénéfice qu'effectuent les gouvernements lors du choix entre différents projets évacue tout débat démocratique de l'espace public. Malgré les faiblesses du processus démocratiques relevées plus haut, nous avons vu que l'analyse coût-bénéfice est basée sur des valeurs monétaires ne reflétant pas forcément le prix, la valeur d'échange exprimée par les individus. C'est pourquoi certains économistes (Saggoff, O'Neill, Spash...) sont partisans d'une méthode alternative, la « Deliberative Monetary Valuation » (DVM) qui intègre le dialogue au sein de la méthode économique traditionnelle.

Cette méthode est ainsi basée sur le processus d'évaluation économique, il s'agit toujours de fournir une valeur monétaire, et sur le processus politique d'évaluation. Le processus économique est basé sur des préférences individuelles stables et établies préalablement. Qu'elle que soit la méthode utilisée les préférences sont soit révélées par le marché (Prix hédonique, Capital humain) soit par le consentement à payer (CVM). Le processus politique permet une meilleure dynamique des préférences et n'oblige ainsi pas qu'elles soient préétablies. En effet, avec l'acquisition d'informations supplémentaires, la prise en compte d'enjeux socio-économiques les préférences individuelles sont susceptibles de changer. Il est également possible que l'individu crée ses préférences au sein du dialogue et de l'interaction. Il est important de préciser que le processus démocratique n'implique pas toujours la société dans son entier mais peut être réalisé au sein de groupes de discussion, de jury de citoyen, réunion des parties prenantes,... Pour l'évaluation monétaire de biens à hautes valeurs morales (comme la vie humaine, l'environnement, la vie animale,...) le processus d'évaluation ne peut se passer de délibérations ouvertes entre individus et groupes sociaux. Concrètement, cette méthode peut prendre plusieurs formes, allant d'un groupe établissant le prix que devrait payer la société, à la valeur spéculative que donne chaque individu au sein d'un groupe. Par exemple, cette méthode a été utilisée dans une étude sur les différentes options pour la gestion de la plage de Tillamook dans l'Oregon (Gregory, Wellman, 2001). La

gestion controversée des écosystèmes a été identifiée au sein de différentes sessions « stimulation de valeurs » avec les différentes parties prenantes pour aboutir à un consentement social à payer. Cette méthode a l'avantage de lier deux processus d'évaluations, la construction théorique d'un prix et la délibération sociale sur des sujets complexes.

Conclusion

Nous avons essayé, au long de la discussion, de réfléchir sur chaque « moment » de la VSV. Nous nous sommes d'abord penchés sur la question de sa réalisation dans une perspective kantienne : l'économie doit-elle donner une valeur monétaire à la vie humaine ? Nous avons ensuite considéré dans une perspective utilitariste les conséquences que peut avoir la VSV. Nous avons vu qu'elle permettait une analyse coût-bénéfice des projets publics évacuant ainsi le processus démocratique et nous avons vu les limites de l'argument. Enfin, nous avons étudié la pertinence d'une méthode courante, la méthode d'évaluation contingente, pour évaluer des objets aussi complexes que l'environnement ou la vie humaine et proposer une alternative. Cette discussion nous a amené à la conclusion que le processus démocratique, bien qu'ayant ses propres failles est nécessaire lorsque l'on considère des projets publics en mesure de changer la réalité d'une société. L'économie en tant que science humaine ne peut être séparée du questionnement moral du bien de l'homme et du respect de ses libertés.

Bibliographie

Allard C., (2004), *Qu'est-ce que l'éthique ?*, Canada: Présentation Powerpoint à l'UQAM, www.er.uqam.ca/nobel/k16724/ethique/cours/.../19_janv.ppt

Baranzini A., Ferro Luzzi G., (2001), « The Economic Value of Risks to Life: Evidence from the Swiss Labour Market » in *Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, Vol.137 (2), pp. 149-170

Dionne G., Lebeau M., (2010), *Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine*, Canada: Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT)

Gregory R., Wellman K., (2001), « Bringing stakeholder values into environmental policy choices: a community-based estuary case study, in *Ecological Economics*, n°39, pp.37-52

Kant E., (1792), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Trad. Victor Delbos

Maréchal J.-P., (2005), *Éthique et économie: Une opposition artificielle*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes

Martin M., Merlin V., (2004), « Les apports de la théorie du choix social pour l'analyse de la démocratie » in *Cahier d'économie Politique*, n°57, pp.53-68

Milanesi J., (2008), « La nature mise à prix » in *Alternatives économiques*, n°38, pp.107-112

Milanesi J., (2010), « Ethique et évaluation monétaire de l'environnement: La nature est-elle soluble dans l'utilité ? », in *Vertigo-La revue en science de l'environnement*, Vol.10, n°2

Sen A., (1993), *Éthique et économie*, Paris: Presses Universitaires de France

Spash C.L., (2000), « Ecosystems, contingent valuation and ethics: the case of wetland re-creation » in *Ecological Economics*, n°34, pp.195-215

Spash C.L., (2007), « Deliberative monetary valuation (DMV): Issues in combining economic and political process to value environmental change », in *Ecological Economics*, n°63, pp.690-699

Weber J., (2003), « L'évaluation contingente: les valeurs ont-elles un prix », <http://www.ceris-science-po.org>